**8408**

**Projet de loi portant abrogation de la loi modifiée du 11 décembre 1967 portant création d’un fonds communal de péréquation conjoncturale**

Le projet de loi a pour objet l’abrogation de la loi modifiée du 11 décembre 1967 portant création d’un fonds communal de péréquation conjoncturale. Ce fonds communal, mis en place à l’époque en vue de constituer une réserve destinée à faire face à une « diminution massive des recettes ordinaires des communes », a vu son objet élargi en 19751, la loi précitée du 11 décembre 1967 ayant été modifiée pour inclure le cas de figure d’une augmentation importante des dépenses des communes à la suite d’une dépression économique.

Le fonds était alimenté par des contributions de l’État ainsi que par des prélèvements effectués sur certaines recettes des communes. La dernière contribution au fonds communal de péréquation conjoncturale a eu lieu en 1975 et le dernier prélèvement en 1985.

Le projet de loi n°8408 vise à dissoudre ce fonds et à rembourser aux communes leurs avoirs respectifs.